

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC103

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 14 A

À la première phrase, après les mots et le signe :

« l'organisation, »

insérer les mots :

« l'impact social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons intégrer l'évaluation de l'impact social au rapport que réalisera le Cour des comptes après la tenue des jeux olympiques.

Le collectif Saccage 2024 s'inquiète notamment d'une « vaste opération de mutation profonde du 93 populaire » en dénonçant des familles modestes « chassées » par la gentrification du Grand Paris alors que l'évènement aurait pu offrir des emplois locaux et des logements plus accessibles dans ces zones tendues où les loyers vont augmenter du fait de l'ensemble des constructions nouvelles.

L'inspection du travail a également révélé de nombreux cas de travailleurs sans-papiers sur les chantiers des sites qui ne sont pas régularisés et d'aucun y voit l'hypocrisie des autorités politiques. Ces ouvriers occupent « les postes les plus accidentogènes » et sont « surexploités » selon Jean-

Albert Guidou qui accompagne ces travailleurs dans des procédures de régularisation. Les entreprises y gagnent en ne payant pas les heures supplémentaires et en étant peu regardantes sur les conditions de travail.

Les affaires d'accidents du travail et de travail dissimulé s'accumulent autour des chantiers des JO 2024. La CGT révélait dès cet été l'emploi de 12 travailleurs sans-papiers sur le chantier du village des athlètes, par un sous-traitant de l'entreprise de construction GCC. Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête pour, entre autres, « exécution en bande organisée d'un travail dissimulé ». Les 12 ouvriers ont par la suite été régularisés, mais combien d'autres ne le seront pas ? Plusieurs enquêtes sont en cours. Il y aurait entre 500 et 750 000 euros de fraude estimée, selon une source reprise par Basta !.